

**Extrait du registre des délibérations**

**Séance du 2 Avril 2015**

L'an 2015 et le 2 Avril à 20 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MOREL Jean-Pierre Maire

**Présents** : M. MOREL Jean-Pierre, Maire, Mmes : CAILLERE Nathalie, THUAL Isabelle, WACHEUX Laurence, Melle AGUEEFF Marianne, MM : DANGOUMAU Jean-Pierre, DAVRAINVILLE Sébastien, DESHAYES Michel, ERRAMMACH Youssef, FAUVEAU Philippe, MARTEAU Patrick, ROUSSELANGE Stéphane

**Absent(s) ayant donné procuration** : Mmes : DHENIN Christine à M. ERRAMMACH Youssef, ORTEGA Odile à M. MARTEAU Patrick, Melle DEMALANDER Victoria à M. MOREL Jean-Pierre

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 26/03/2015

**A été nommée secrétaire** : A été nommée secrétaire : Nathalie CAILLERE

**Objet des délibérations**

**SOMMAIRE**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2014**  
**AFFECTATION DU RESULTAT - Commune**  
**BUDGET PRIMITIF 2015 - Commune**  
**Taux d'imposition 2015**  
**TARIFS COMMUNAUX 2015**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - SERVICE D'EAU**  
**AFFECTATION DU RESULTAT - Service d'Eau**  
**BUDGET PRIMITIF 2015 - Service d'Eau**  
**TARIFS 2015 - Service d'Eau**  
**SUBVENTION DETR 2015**  
**DEVIATION POIDS LOURDS**  
**SCHEMA DE MUTUALISATION CCPN**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Le maire présente le Compte Administratif 2014 de la Commune tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement qui a été analysé dans une séance préparatoire du conseil municipal par les élus.

Dépenses de Fonctionnement : 641 155,67€  
Recettes de Fonctionnement : 728 837,94€  
Soit un excédent de **87 681 €**

Dépenses d'Investissement : 455 175,75€  
Recettes d'Investissement : 458 134,62€  
Soit un excédent de **2 958€**

A l'issue de cette présentation, le maire cède la présidence de la séance à M DANGOUMAU, 1er adjoint, et se retire de la salle afin que les élus présents puissent délibérer.

Le compte administratif 2014 étant en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Percepteur de St André de l'Eure, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2014 de la Commune.

A la majorité (pour : 14 contre : 0)

#### **AFFECTATION DU RESULTAT - Commune**

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement au compte administratif 2014 présente un excédent de 87 681.78€

Considérant que le résultat de la section d'investissement au compte administratif 2014 présente un excédent de 2 958.73€,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	90 640.51 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0€
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0€
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	87 681.78 €
Affectation de l'excédent reporté en investissement (ligne 001)	2 958.73€

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **BUDGET PRIMITIF 2015 - Commune**

Les dépenses et recettes de fonctionnement ainsi que les dépenses et recettes d'investissement sont analysées par chapitre. Le Maire informe que les dotations sont en baisse constante ce qui va compliquer le développement de la commune. Cependant, le budget a été préparé sans augmentation des taux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adoptent le budget primitif 2015 de la Commune qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

Dépenses de fonctionnement : 700 016 €

Recettes de fonctionnement : 700 016 €

Dépenses d'investissement : 335 338 €

Recettes d'investissement : 335 338 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **TAUX D'IMPOSITION 2015**

Le maire présente l'état de notification concernant les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour 2015. Il propose que les taux 2015 ne fassent pas l'objet d'augmentation.

Taxe d'habitation : 14,16%

Taxe foncière (bâti) : 19,25%

Taxe foncière (non bâti) : 40,49%

CFE (cotisation foncière des entreprises) : 18,27%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, le maintien des taux d'imposition pour l'année 2015

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **TARIFS COMMUNAUX 2015**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs communaux 2014 et propose de les fixer pour l'année 2015 comme suit :

DESIGNATION	TARIFS 2014	PROPOSITION 2015
<b><u>SALLE DES FETES</u></b>		
Caution	500,00 €	800,00 €
Location	250,00 €	280,00 €
<b><u>BOIS</u></b>		
Stère	48,00 €	50,00 €
<b><u>TRANSPORT MARCHE ST ANDRE</u></b>		
Carte (5 voyages A/R)	12,00 €	12,00 €
<b><u>CONCESSION CIMETIERE</u></b>		
30 ans	122,00 €	135,00 €
50 ans	254,00 €	300,00 €
Perpétuelle	432,00 €	500,00 €
Colombarium 30 ans	1 218,00 €	1 300,00 €
Colombarium 15 ans	750,00 €	800,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les tarifs proposés par Monsieur le Maire pour l'année 2015.

Date d'application : 01/05/2015.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - SERVICE D'EAU**

Le maire présente le Compte Administratif 2014 du Service d'Eau tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement qui a été analysé dans une séance préparatoire du conseil municipal par les élus.

Dépenses de Fonctionnement : 78 427.17€  
 Recettes de Fonctionnement : 273 430.95€  
 Soit un excédent de **195 003.78 €**

Dépenses d'Investissement : 50 726.70€  
 Recettes d'Investissement : 82 851.21€  
 Soit un excédent de **32 124.73€**

A l'issue de cette présentation, le maire cède la présidence de la séance à M DANGOUMAU, 1er adjoint, et se retire de la salle afin que les élus présents puissent délibérer.

Le compte administratif 2014 étant en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Percepteur de St André de l'Eure, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2014 du Service d'Eau.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **AFFECTATION DU RESULTAT - Service d'Eau**

Le Conseil Municipal,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement au compte administratif 2014 présent un excédent de 195 003.78€

Considérant que le résultat de la section d'investissement présent un excédent de 32 124.73€,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En recette de fonctionnement, article 002 : 195 003.78€ en report à nouveau

En recette d'investissement, article 001 : 32 124.73€ en report à nouveau

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **BUDGET PRIMITIF 2015 - Service d'Eau**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2015 étudié précédemment en commission.

Les dépenses et recettes de fonctionnement ainsi que les dépenses et recettes d'investissement sont analysées par chapitre.

Monsieur le Maire informe qu'un effort conséquent est fait sur la détection des fuites sur le réseau afin de réduire le nombre de m3 d'eau perdus et sur le remplacement des compteurs les plus anciens.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adoptent le budget primitif 2015 du Service d'Eau qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

Dépenses de fonctionnement : 275 403 €  
Recettes de fonctionnement : 275 403 €

Dépenses d'investissement : 159 624 €  
Recettes d'investissement : 159 624 €  
A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **TARIFS 2015 - Service d'Eau**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs du service d'Eau 2014 et propose de les fixer pour l'année 2015 comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>TARIFS 2014</b>	<b>PROPOSITION 2015</b>
<b><u>EAU</u></b>		
Prix du m3	1,15€	1,20€
Abonnement Ø 15	13,30€	14,00€
Abonnement Ø 20	18,80€	19,00€
Abonnement Ø 25	25,20 €	25,50€
Abonnement Ø 40	48,20 €	48,50€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les tarifs proposés par Monsieur le Maire pour l'année 2015.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **SUBVENTION DETR 2015**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu de monsieur le Préfet un courrier l'informant qu'il avait retenu au titre de la programmation 2015 le projet de construction d'une salle d'activités communale avec accueil périscolaire et restaurant scolaire.

Ce projet d'un montant d'environ 1 420 000€, estimation 2013 bénéficiera d'une subvention au titre de la DETR d'un montant de 554 126€ représentant 39% du montant total des travaux.

Le Maire précise que ce dossier a aussi été déposé auprès du Conseil Général de l'Eure pour bénéficier des subventions Etat/Conseil Général et que nous devrions bénéficier d'une subvention à hauteur de celle de l'Etat.

Cet octroi de subvention est conditionné à la transmission des documents suivants :

- Résultat d'Appel d'offre
- Plan de Financement
- Dépôt de Permis de Construire

Le tout devant être parvenu à la Préfecture le 14 septembre 2015 dernier délai.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à faire réaliser ces documents par un Maître d'Œuvre et à signer tous les documents concernant ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise monsieur le Maire à engager ces travaux et à signer tout document s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **DEVIATION POIDS LOURDS**

La Commune de Bois le Roy sollicite les communes de Saint André de l'Eure, de Champigny la

Futelay et de Saint Laurent des Bois afin d'autoriser la déviation des poids lourds sur les voies communales n°16, 17 et 8 des véhicules de plus de 7.5 Tonnes.

Les véhicules sanitaires, Pompiers, ordures ménagères, engins agricoles et transports scolaires seront autorisés à emprunter ces voies en cas de nécessité.

Le Conseil Municipal sollicite également une subvention au titre des amendes de police dans le cadre de ces travaux de mise en sécurité.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **SCHEMA DE MUTUALISATION CCPN**

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (RTC),

Considérant que la Schéma de mutualisation a été présenté en conseil communautaire de la CCPN le 21 janvier 2015,

Considérant que chaque commune membre de l'EPCI doit émettre un avis sur le schéma de mutualisation,

Le conseil municipal de Bois le Roy, après avoir entendu le maire et pris connaissance du document annexé à la présente délibération, décide à l'unanimité d'adopter le schéma de mutualisation intercommunal.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **INFORMATIONS GENERALES**

- Monsieur MOREL donne lecture du courrier de monsieur le Préfet de Région relatif au dépôt de la demande d'agrément pour le classement de la commune en zone pouvant bénéficier des avantages fiscaux de la loi Pinel. Le dossier est complet et en cours d'instruction.  
Une subvention d'un montant de 2 500€ va être attribuée à la commune au titre de la réserve parlementaire par Monsieur le Sénateur Hervé MAUREY afin de financer la restauration des statues de l'église.  
Une réunion exceptionnelle a eu lieu le 31 mars 2015 à l'école afin de revoir les rythmes scolaires pour la rentrée 2015/2016. Les horaires de l'école seront les suivants à la rentrée 2015/2016 : Lundi, Mardi 9h12h / 13h30 16h30, Mercredi 9h/11h30 et Jeudi, Vendredi 9h 12h / 13h30 15h15.
- Monsieur DANGOUMAU informe les membres du Conseil que la consultation des bureaux d'étude pour l'élaboration du PLU est lancée. Les offres sont à remettre en Mairie pour le 10 avril 2015.
- Monsieur ERRAMMACH fait part de l'avancement de l'organisation de la journée Jeux Vidéos le 18 avril 2015 destinée aux jeunes de la commune. Toute personne ayant des écrans ou consoles à prêter est invitée à contacter le secrétariat de la Mairie.
- Monsieur MARTEAU informe le Conseil que de nouveaux lampadaires ont été installés route de Roseux et rue des Georgeries. Il en manque deux pour terminer. Un contact sera pris auprès de monsieur le Président du SIEGE afin d'intégrer ces deux lampadaires manquants dans l'enveloppe d'origine.
- Madame THUAL fait part aux membres du Conseil d'un grave problème de circulation dans la Grande Rue en raison des véhicules stationnés sur les trottoirs. S'agissant d'une route départementale, il sera pris contact avec l'Agence Routière Départementale de Conches afin de prendre un arrêté interdisant le stationnement sur les trottoirs et de convenir avec eux d'une solution de marquage au sol ou autre.
- Madame AGUEEFF a également relevé un problème d'incivilité concernant les poubelles qui restent sorties toute la semaine et gênent la circulation des piétons sur les trottoirs. Il peut s'agir de résidences secondaires. Un courrier sera envoyé aux propriétaires de ces résidences.  
Une seule personne s'est présentée à la réunion organisée pour la Fête de la Peinture. Faute de volontaires pour participer aux différents ateliers, il se peut que cette manifestation soit annulée. Un point sera fait rapidement sur le nombre exact de participants.  
La séance est levée à 00h05